

Décision du 27 mars 2015 portant nomination des représentants du personnel auprès du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES)

Le Président du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles L. 114-3-1 à L. 114-3-6 ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu la loi n°2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 modifiée relative à l'enseignement supérieur et à la recherche, notamment ses articles 90 à 94 et 119 ;

Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat, notamment son article 8 ;

Vu le décret n° 2014-1365 du 14 novembre 2014 relatif à l'organisation et au fonctionnement du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur, notamment ses articles 2-10 d) et 13 ;

Vu la délibération du conseil du HCERES, en sa séance du 17 décembre 2014 ;

Vu le procès-verbal du scrutin du 26 mars 2015 portant publication des résultats des élections,

Article 1 :

Sont à compter du 27 mars 2015, nommés représentants élus du personnel au comité technique de proximité :

En tant que titulaires :

Julien Lecocq

Solange Pizarz

Rouguy Sy

Fatima Ramdani

Isabelle Mezières

Marie Salaün

En tant que suppléants :

Ludivine Fausel

Sandrine Dalverny

Caroline Cordier

Faïza Naït-Bouda

Marie-Christine Belin

Said Azzi

Article 2 :

La secrétaire générale est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance des tiers par voie d'affichage et publiée sur le site internet du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur.

Fait à Paris, le 27 mars 2015

Le président en exercice,



Didier Houssin